Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D113_25-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 décembre 2025

Le mercredi 10 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; M. BUREAU Yannick ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Absents :
M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse.

Procurations de vote :
Mme MORDELET Sandrine à Mme MALLIER Yvette
Mme LAMBARD Héloïse à Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Absents : 9
Procurations : 2
Votants : 20

****

FINANCES – TARIFS 2026 DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

N°113/25

Il est proposé de :

- faire évoluer les tarifs municipaux de 1 %, taux proche de la prévision de l'indice des prix à la consommation en France en 2025 (source INSEE). Le prix est arrondi à l'unité d'euro ;
- de ventiler la tarification selon les règles suivantes :
  - Tarif 1 : Gévezéens (sauf professionnels)
  - Tarif 2 : Extérieurs et professionnels

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D113_25-DE

- Durées de location :
  - Demi-journée : 4h30 maximum sur la plage horaire 8h-19h
  - Journée : 8h maximum sur la plage horaire 8h-19h
  - Soirée : 8h maximum sur la plage horaire 17 h- 1h du matin
  - Journée + soirée : supérieure à 8 h sur la plage horaire 8h-1h du matin
  - Week-end : du samedi 8h au dimanche 19h
  - Week-end étendu : du vendredi 18 h30 au lundi 1h du matin.

- Gratuité pour :
  - les associations gévezéennes (1 fois/an pour la salle de l'Escale)
  - les administrations publiques (Rennes Métropole, Pays de Rennes, SYRENOR, préfecture, etc.)
  - les acteurs de la vie sociale et sanitaire (bailleurs sociaux, ADMR, CLIC Noroît, communauté professionnelle territoriale de santé, etc.)
  - les institutions de sécurité et de justice.

Salle de l'Escale	Semaine			
	Demi-journée	Journée	Soirée	Demi-journée
Salle, hall et bar - tarif 1	107 €	200 €	301 €	204 €
Salle, hall et bar - tarif 2	161 €	300 €	451 €	317 €
Salle, hall, bar et cuisine- tarif 1	129 €	237 €	357 €	247 €
Salle, hall, bar et cuisine- tarif 2	194 €	356 €	535 €	371 €
Gradins pour spectacles, conférences, assemblées générales - tarif 1	119 €			
Gradins pour spectacles, conférences, assemblées générales - tarif 2	178 €			

Salle de l'Escale	Week-end			
	Journée ou soirée	Journée et soirée	Week-end entier	Week-end étendu
Salle, hall et bar - tarif 1	376 €	502 €	701 €	
Salle, hall et bar - tarif 2	564 €	752 €	1 051 €	
Salle, hall, bar et cuisine- tarif 1	447 €	598 €	835 €	1 074 €
Salle, hall, bar et cuisine- tarif 2	670 €	896 €	1 252 €	1 610 €
Gradins pour spectacles, conférences, assemblées générales - tarif 1	119 €			

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D113_25-DE

Gradins pour spectacles, conférences, assemblées générales - tarif 2	178 €

Maison des Familles	Demi-journée	Journée ou soirée	Journée et soirée	Week-end
Sans préau - tarif 1	65 €	142 €	222 €	311 €
Sans préau - tarif 2	98 €	213 €	333 €	467 €
Avec préau - tarif 1	93 €	210 €	323 €	447 €
Avec préau - tarif 2	139 €	315 €	485 €	671 €

Pôle des solidarités - salle de réunion	Demi-journée
Tarif 1 et 2	83 €

A l'unanimité, le conseil municipal adopte ces tarifs pour l'année 2026.

MAIRIE DE GEVEZE (35 Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT